



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt trois, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 04/07/2023

Compte-rendu affiché le 05/07/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Marcel GOLBERY

Lionel RUFIN a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>07 juin 2023</p> <p>Modification de la régie mixte des Affaires générales_abroge la décision VILLE_2022DC072 pour ajout de 2 types de recettes encaissables : fonds de dotation le Bleu et de France et vente du livre des 150 ans de Pierre-Bénite jusqu'à épuisement du stock..</p> <p>(décision VILLE_2023DC059)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/06/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>07 juin 2023</p> <p>Convention tripartite avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) pour un règlement de taxe additionnelle par prélèvement Sepa.</p> <p>(décision VILLE_2023DC058)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/06/2023</p>	<p>POLE CULTURE</p>
<p>07 juin 2023</p> <p>Actualisation des tarifs du Pôle culture 2023-2024, conformément aux tarifs nationaux relatifs au cinéma à destination des scolaires_abroge la décision VILLE_2023DC028.</p> <p>(décision VILLE_2023DC057)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/06/2023</p>	<p>POLE CULTURE</p>

07 juin 2023

Marché conclu avec le Cabinet GILLOT pour le bornage des parcelles du stade Lapalus pour un montant de 4 500€ TTC. Durée de la mission : 2 mois à compter de la date de signature du contrat.

(décision VILLE_2023DC056)

Visée par la préfecture le 08/06/2023

POLE CADRE DE VIE**25 mai 2023**

Marché conclu avec la sté YAMANI pour l'entretien des toitures terrasses des bâtiments communaux pour un montant de 12 186,02 € TTC. Durée : 1 an à compter de la signature du contrat.

(décision VILLE_2023DC055)

Visée par la préfecture le 25/05/2023

POLE CADRE DE VIE**22 mai 2023**

Marché conclu avec la sté FIGLIOLINI pour la surveillance et petits travaux d'entretien pour un montant de 33 000€ HT et avec la sté GREEN STYLE pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 14 174€ HT. Durée : 1 an à compter du 1^{er} juillet 2023.

(décision VILLE_2023DC054)

Visée par la préfecture le 22/05/2023

POLE CADRE DE VIE**22 mai 2023**

Convention d'occupation des locaux scolaires par les associations de parents d'élèves pour l'organisation de kermesses.

(décision VILLE_2023DC053)

Visée par la préfecture le 22/05/2023

POLE FAMILLES**22 mai 2023**

Convention de participation financière

<p>avec la Métropole dans le cadre du contrat de ville et de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité 2023-2026. Montant de la subvention demandée : 4000€.</p> <p>(décision VILLE_2023DC052) Visée par la préfecture le 22/05/2023</p>	<p>POLITIQUE DE LA VILLE</p>
<p>15 mai 2023 Tarifs séjours jeunesse été 2023. (décision VILLE_2023DC051) Visée par la préfecture le 16/05/2023</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>15 mai 2023 Marché avec l'agence FONDASOL pour une étude de sol relative à l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école du centre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission G1 + G2 AVP : 4000€ HT • Mission G2 PRO : 3000€ HT • Mission INFOS/DIAG : 4480€ HT • Attestation pour PC (ATTES) : 2100€ HT <p>Durée de l'étude : 4 mois. (décision VILLE_2023DC050) Visée par la préfecture le 16/05/2023</p>	<p>POLE CADRE DE VIE</p>
<p>10 mai 2023 Marché avec la sté APAVE pour une mission de contrôle technique relative à la construction de vestiaires et locaux associatifs au stade Lapalus.</p> <p>Montant : 7 860€ TTC. Fin de la mission à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement du ou des marchés des travaux relatifs à l'ouvrage à contrôler. (décision VILLE_2023DC049) Visée par la préfecture le 11/05/2023</p>	<p>POLE CADRE DE VIE</p>

10 mai 2023

Marché avec le groupement AS COURTHEZON et AASTUS SARL pour une mission de coordination SPS pour la construction de vestiaires et locaux associatifs au stade Lapalus.

Montant : 4924,80€ TTC. Achèvement de la mission après la levée de la dernière réserve exprimée lors de la réception des travaux.

(décision VILLE_2023DC048)

Visée par la préfecture le 11/05/2023

POLE CADRE DE VIE**10 mai 2023**

Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec le Comité d'animation du Foyer Ambroise Croizat, service des personnes âgées.pour 2022-2024, signée par son nouveau Président, Monsieur Vincent ROSATI.

(décision VILLE_2023DC047)

Visée par la préfecture le 11/05/2023

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**04 mai 2023**

Marché avec la sté DEFIBFRANCE pour l'achat de 7 défibrillateurs pour un montant de 10022,88€ TCC et un coût de maintenance annuelle de 756€ TTC.

(décision VILLE_2023DC045)

Visée par la préfecture le 09/05/2023

POLE CADRE DE VIE**04 mai 2023**

Marché avec le bureau d'études ALTERECO pour une étude de faisabilité relatif au bien sis 133 Rue des Martyrs de la Libération. Montant : 768€ TTC. Durée : 2 mois à la signature du contrat.

(décision VILLE_2023DC043)

Visée par la préfecture le 09/05/2023

POLE CADRE DE VIE**04 mai 2023**

Marché avec l'Atelier d'Architecture CARTE BLANCHE pour le dossier de faisabilité du bien sis 133 Rue des Martyrs de la Libération. Montant : 4200€ TTC. Durée : 2 mois à compter de la date de signature du contrat.

(décision VILLE_2023DC042)

Visée par la préfecture le 09/05/2023

POLE CADRE DE VIE

04 mai 2023

Marché avec le bureau d'études ANTEMYS pour la réalisation d'une étude de gestion des eaux pluviales avec investigations hydrauliques. Montant 1953€ TTC. Durée : 3 mois à compter de la signature du contrat.

(décision VILLE_2023DC041)

Visée par la préfecture le 09/05/2023

POLE CADRE DE VIE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216901520-20230711-VILLE_2023DL037-DE

Le secrétaire de séance



Monsieur Bernard JAVAZZO

Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional